

dilection qui met hors de pair Simon et les fils de Salomé. Pourquoi donc Madeleine jouit-elle d'un privilège refusé à d'autres qui paraissent l'avoir mérité autant qu'elle ?

C'est qu'il y a un abîme entre Madeleine et les autres convertis du Sauveur. Sa chute a été plus lamentable, son déshonneur plus profond, son relèvement plus merveilleux. Plus elle avait eu d'influence pour le mal, plus son retour pouvait avoir d'heureux résultats ; et cette âme nous semble naturellement une proie que se disputaient, avec une égale ardeur, le ciel et l'enfer. Sa conquête a dû coûter davantage, par conséquent rapporter plus de gloire et causer plus de joie à Celui qui l'a ramenée : et puisque les choses valent à nos yeux le prix dont elles ont été payées,—surtout si le prix est fait de nos larmes et de notre sang,—quelle âme pouvait valoir davantage aux yeux du Maître ?

Les publicains appelés à suivre Jésus n'avaient pas donné les scandales dont Madeleine avait chargé sa conscience : ils ne s'étaient point faits pervertisseurs, après avoir foulé aux pieds les lois les plus sacrées,—et si leur nom était trop connu de la ville, il ne s'y attachait rien de comparable à l'infamie dont Madeleine avait couvert le sien. Mais aussi, pour tout dire, dans sa perversité même, elle avait une excuse que n'auraient pu invoquer les disciples : sa faiblesse d'orpheline trop tôt privée de mère, de vierge trop tôt mise en contact avec le monde, d'épouse mal appareillée et comme poussée à l'adultère( ), de femme abandonnée à toutes les séductions,—en attendant qu'elle fût réduite à toutes les révoltes et à toutes les résistances, par le désespoir où devaient fatatalement aboutir ses égarements.

Toute ruine est douloureuse à voir, surtout dans l'ordre moral : mais combien plus la ruine de ce qu'il y a de plus exquis, c'est-à-dire d'un être doué des dons les plus propres à charmer les yeux et l'esprit,—beauté, candeur, intelligence,—avec l'inexprimable séduction de la jeunesse à son premier épanouissement ! Quelle pitié s'éveille dans

(1) STENGEIL (*S. Mariæ Magdalenae vitæ historia*, c. 1) croit qu'elle ne tomba dans le désordre qu'après la mort de son mari : il est en désaccord avec la tradition talmudique et s'appuie d'un *Commentaire supposé* de saint Jérôme sur saint Marc, xv, 40. Certains auteurs concilient tout, en affirmant que Madeleine, déjà coupable avant la mort de son époux, ne garda plus de réserve après son veuvage.